

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 626

24 mars 2010

SOMMAIRE

A7 Rent	30026	Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l.	30010
Abendi S.A.	30020	Ikourde S.A.	30027
Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l.	30024	International Pharma Labs S.à r.l.	30019
Atlantic PolyPlants Holding S.A.	30010	Intertrade Import - Export SA	30027
BD Associates S.A.	30040	JPMorgan Portfolio Strategies Funds	30015
Black & Decker Asia Manufacturing Hol- dings 1 S.à r.l.	30026	Luxglobal Trust Services S.A.	30026
Blue Power S.A.	30026	Luxholdco HCL S.C.A.	30012
BPER International Advisory Company S.A.	30048	Mandataria Finance S.A.	30012
Burnside S.à r.l.	30010	Massena Luxembourg S.A.	30011
CD Consulting S.à r.l.	30025	Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l.	30018
Celox S.A.	30025	Moxon International S.A.	30013
CO.X Holding S.A.	30009	New Chemicals Holdings S.à r.l.	30011
Deco Granits S.A.	30021	OA.SYS.Luxembourg S.A.	30014
EAVF Finance S.à r.l.	30015	Real Invest S.A.	30020
EIP Participation S2 S.à r.l.	30013	Redic	30015
Eni Pakistan (M) Limited	30016	Reefdile S.A.	30019
Entreprise Lang Sàrl	30010	Sobrass Participations	30017
European Logistics Income Venture SCA	30016	Solter II S.A.	30011
European Office Income Venture	30016	Spirastrella Sàrl	30014
Even RX Sechs S.à r.l.	30002	STE S.A.	30019
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. ..	30017	Stopera Holding S.à r.l.	30024
Finance Events S.A.	30018	Sufra S.A.	30039
Financière Mac-Jash S.A.	30013	SunGard Systems Luxembourg S.A.	30012
Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l.	30002	Sun Internet Services S.A.	30027
GN Holding S.A.	30020	Sunpharma Europe	30048
Godissa S.A.	30026	Sweetly S.A.	30014
Hangerford S.A.	30027	Thamaniah S.A.	30013
Heno S.A.	30025	The Angel Mall S.A.	30027
H&R Services S.à r.l.	30002	Tottel Investments S.A.	30019
Hutchison 3G Enterprises S.à r.l.	30009	Unsworth & Associates S.à r.l.	30028
		Waalwijk S.A.	30009

**Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H&R Services S.à r.l.).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 147.167.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010027719/11.

(100023995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Even RX Sechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 151.336.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of February.
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A., société anonyme, a company incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of notary Paul BETTINGEN on 16th July, 2008, published in the Mémorial C number 2316 on 23rd September 2008, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 141.323, represented by its directors Eric VANDERKERKEN and Pascal BRUZZESE, who are here represented by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 January 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies, as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the company is "EVEN RX SECHS S.à R.L."

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, sale and location of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form against liquid of fixed assets from related or unrelated companies, it may also proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) parts of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The company shall have an authorised share capital of FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) divided into FIFTEEN MILLION (15,000,000) parts having a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The board of managers of the company is hereby authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the company up to the amount of the authorised share capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted for a period of three (3) years from the date of publication of the present articles, for purposes of financing the acquisition of real estate property mainly in Germany for its own account or to discharge any liability incurred in or amount due as a result of its formation. The period of this authority may be extended by resolution of the sole participant or, as the case may be, of the general meeting of participants, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is further authorized to issue convertible bonds or assimilated instruments, bonds with subscription rights attached, or any debt financial instruments convertible into parts under the conditions which it will determine, provided however that these bonds or instruments are not to be issued to the public.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the above provisions, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change. The board of managers is hereby authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General Meeting of Participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by a quorum of at least fifty per cent (50%) of the existing participants and the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial Year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 13. Each year on the last day of September an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the company.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the 30th of September 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A.	12,500 parts
TOTAL	12,500 parts

The parts have been fully paid up to the amount of ONE EURO (EUR 1.-) per part by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

As a result, the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary General Meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined term:
 - a) Pascal BRUZZESE, company manager, born on April 7, 1966 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
 - b) Erik VANDERKERKEN, company manager, born on January 27th, 1964 in Esch-sur-Alzette, and having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; and
 - c) Fabien WANNIER, company manager, born on July 18, 1977 in Bern (Switzerland), having his professional residence at Tour Eglantines/1075, CH-3963 Aminona, Switzerland.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a German version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with the notary, the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendzehn, am ersten Februar.

Vor Maître Paul BETTINGEN, Notar mit dem Amtssitz in Niederanven.

ERSCHIEN:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A., société anonyme, eine nach dem luxemburgischen Recht durch Urkunde des Notars Paul BETTINGEN am 16. Juli 2008, veröffentlicht am 23. September 2008 im Mémorial C, Nummer 2316, gegründete Gesellschaft, die ihren Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg hat, und beim R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 141.323 registriert ist, vertreten durch ihre Verwaltungsratsmitglieder Eric VANDERKERKEN und Pascal BRUZZESE, welche hier durch Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, mit Adresse in Luxemburg, im Wege einer am 29. Januar 2010 gegebenen Vollmacht, vertreten werden.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurde, dieser Urkunde beigelegt wird, um zusammen registriert zu werden.

Die vorgenannte Partei, vertreten wie vorerwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung:

Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "EVEN RX SECHS S.à R.L."

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestands.

Zweck der Gesellschaft ist des Weiteren der Ankauf, Verkauf und die Vermietung von Immobilien für eigene Rechnung im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-), eingeteilt in ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT (12.500) Anteile von je EINEM EURO (EUR 1,-).

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital in Höhe von FÜNFZEHN MILLIONEN EURO (EUR 15.000.000,-) eingeteilt in FÜNFZEHN MILLIONEN (15.000.000) Anteile mit einem Nominalwert je Anteil von EINEM EURO (EUR 1,-).

Die Geschäftsführung ist autorisiert, weitere Anteile auszugeben, mit oder ohne Aktienagio, um das Gesamtkapital der Gesellschaft bis auf den Wert des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Die Geschäftsführung ist autorisiert, die Bedingungen zu bestimmen, welche mit der Zeichnung solcher neuen Anteile zusammenhängen von Zeit zu Zeit, Zeichnungen für diese Anteile zu akzeptieren, und die Einzahlungen in bar oder als Sacheinlage in Höhe des Ausgabepreises entgegenzunehmen.

Diese Autorisierung ist auf eine Zeitperiode von drei (3) Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Satzung und nur für die Zwecke der Finanzierung des Aufkaufes von Immobilien und Grundstücken in Deutschland für eigene Rechnung sowie für die Einlösung von Verpflichtungen der Gesellschaft im Rahmen der Gründung der Gesellschaft beschränkt. Die Zeitperiode kann durch den Beschluss des einzigen Gesellschafters oder, im gegebenen Falle, durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, in der Art und Weise wie für die Änderung der Satzung vorgesehen, verlängert werden.

Die Geschäftsführung ist des Weiteren befugt, Wandelschuldanleihen und sonstige Schuldverschreibungen, mit oder ohne Zeichnungsrechte oder sonstige Schuldinstrumente, welche in Aktien umwandelbar sind, auszugeben, vorausgesetzt, diese Instrumente werden nicht öffentlich angeboten.

Sofern die Geschäftsführung eine teilweise oder vollständige Kapitalerhöhung beschließt im Rahmen der oben ausgeführten Absätze, so ist die Geschäftsführung verpflichtet, alle Schritte zu unternehmen, um diesen Artikel entsprechend abzuändern. Die Geschäftsführung ist hierbei autorisiert, alle Schritte zu unternehmen, um eine solche Änderung auszuführen und zu veröffentlichen.

Art. 8. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solcher Entscheidungen muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von zwei Dritteln (2/3) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens fünfzig Prozent (50%) des existierenden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober eines Jahres und endet am letzten Septembertag des darauffolgenden Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit den in den Gesetzen bestimmten Mehrheiten, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2010.

Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A.	12.500 Anteile
GESAMT	12.500 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von EINEM EURO (EUR 1,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:
 - a) Pascal BRUZZESE, Geschäftsführer, geboren am 7. April 1966 in Esch-sur-Alzette, Luxemburg, mit professioneller Adresse in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
 - b) Erik VANDERKERKEN, Geschäftsführer, geboren am 27. Januar 1964 in Esch-sur-Alzette, mit professioneller Adresse in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg; und
 - c) Fabien WANNIER, Schweizer Staatsbürger, geboren am 18. Juli 1977 in Bern, Schweiz, mit Wohnsitz in Tour Eglantines/1075, CH-3963 Aminona, Schweiz.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienenen Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version massgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Natalie O'Sullivan-Gallagher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 février 2010, LAC/2010/5046. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010028686/367.

(100025903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Waalwijk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.364.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010027720/19.

(100024483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Hutchison 3G Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.577.

—
Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 26 janvier 2005 que:

1) La démission de Monsieur Neil D. McGee de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 26 janvier 2005;

2) Monsieur Richard Chan, avec adresse privée: Apartment 14; 41, rue Siggy vu Letzebuerg; L-1933 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 26 janvier 2005.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027736/13.

(100024155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

CO.X Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.365.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sarl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme
CO.X HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010027867/22.

(100024654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Entreprise Lang Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 129.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE LANG SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010027738/12.

(100024029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 26 janvier 2005 que:

1) La démission de Monsieur Neil Douglas McGee de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 26 janvier 2005;

Luxembourg, le 17 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027739/11.

(100024136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

APH, Atlantic PolyPlants Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.829.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à r.l.), dénonce avec effet immédiat le siège social de la société APH, ATLANTIC POLYPLANTS HOLDING S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro N° B 106.829, de son adresse actuelle: 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs M. Romain WAGNER, M. Roland DE CILLIA et M. Jeannot DERRICH, ainsi que du commissaire aux comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à r.l.) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 février 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010027740/16.

(100024098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Burnside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 69.347.

Rectifications

1. Le siège social de la société se situe au 29, Am Becheler à L-7213 Bereldange.
2. L'adresse actuelle des gérants, Monsieur Richard Paul FRY et Madame Elisabeth Mary SCOTT est: 52, rue de Keispelt à L-8291 Meispelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010027752/15.

(100024438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Solter II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.501.

En notre qualité d'agent domiciliaire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 20 novembre 2009 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliaire

Frank Walenta / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010027743/14.

(100024534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Massena Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.925.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2009

- La démission de Monsieur Gregory GUISSARD de son mandat d'Administrateur de catégorie B est acceptée.
- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, résident professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée comme nouvel Administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour MASSENA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010027744/16.

(100024081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

New Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.784.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 19 janvier 2010:

1) qu'INVESTINDUSTRIAL III, L.P. a transféré 77 063 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 euro chacune, à New York Life Capital Partners III, L.P, un Limited Partnership, régi par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 51, Madison Avenue, New-York, NY 10010.

2) qu'INVESTINDUSTRIAL III, L.P. a transféré 73 713 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 euro chacune à New York Life Capital Partners III-A, L.P, un limited Partnership, régi par les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 51, Madison Avenue, New-York, NY 10010.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial III, L.P. détient 1 099 224 parts sociales;
- New York Life Capital Partners III, L.P détient 77 063 parts sociales; et
- New York Life Capital Partners III-A, L.P détient 73 713 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010028404/24.

(100025340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Mandataria Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.375.

La convention de domiciliation signée en date du 13 mars 2000 avec REVILUX S.A. et le siège de la société au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, sont dénoncés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

REVILUX S.A.

Signature

L'agent domiciliaire démissionnaire

Référence de publication: 2010027745/12.

(100024533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.444.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 12 février 2010

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 12 février 2010, il a été décidé:

De renouveler le mandat des trois membres du conseil de surveillance, à savoir:

- Effigi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.313;
- DMC S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch. L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.314;
- Findi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.315;

Le mandat des trois membres du conseil de surveillance prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour Luxholdco HCL S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2010027749/23.

(100024069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 21 janvier 2010

Le conseil d'administration de la Société du 21 janvier 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Ralph Junker de ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 décembre 2009.

Conformément à l'article 11.2 des Statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé de confier à Monsieur John Schroeder, né le 20 septembre 1954 à Luxembourg et demeurant au 52, route de Mondorf, L-5470 Wellenstein, la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Monsieur John Schroeder peut engager la société vis-à-vis des tiers conjointement ou individuellement dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNGUARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027758/19.

(100024006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Financière Mac-Jash S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.221.

Le siège social de la société FINANCIERE MAC-JASH SA (RCS Luxembourg B 89.221) a été dénoncé avec effet au 01/01/2010 par la fiduciaire CH International Luxembourg Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027751/10.

(100024419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Moxon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.630.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 février 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 26, rue Louvigny à LUXEMBOURG (L-1946) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

Certifié sincère et conforme

MOXON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027757/14.

(100024063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Thamaniah S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.980.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 février 2010

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour THAMANIAH S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027760/15.

(100024662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

EIP Participation S2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.622.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.995.

EXTRAIT

En date du 26 novembre 2008, la société EIP Participation S1 S.à r.l., en tant qu'associé unique de EIP Participation S2 S.à r.l., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EIP Participation S2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010027763/15.

(100024263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Spirastrella Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.985.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

Spirastrella Sàrl, ayant son nouveau siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et

Citco (Luxembourg) SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010027761/17.

(100024106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

OA.SYS.Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 121.806.

Hiermit kündige ich mein Arbeitsverhältnis bei oasys Luxemburg unter Einhaltung der gesetzlichen Kündigungsfrist zum 31. August 2009.

Luxemburg, am 26. August 2009.

Gerard Delfel.

Référence de publication: 2010027762/10.

(100024644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sweety S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.632.

Extrait de décisions de l'Associé unique et de l'Administrateur prises le 04 février 2010

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Madeleine SIMEON de ses fonctions d'Administrateur.

L'associé unique nomme Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'associé unique renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société "G.S.L. Fiduciaire, S.à r.l." avec siège social au 37, rue Romain Fandel L-4149 Esch-sur-Alzette et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'administrateur prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, de ses fonctions de Directeur technique de la société.

L'Administrateur nomme Monsieur Jean-Marie BONDIOLI, employé privé, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions de Directeur technique délégué à la gestion journalière de la société et ce, pour une durée indéterminée. Dans le cadre de ses fonctions de Directeur technique délégué à la gestion journalière de la société, Monsieur Jean-Marie BONDIOLI aura tous pouvoirs de signature obligatoire conjointe à la signature d'un Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028390/27.

(100025334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

EAVF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.861.

—
EXTRAIT

En date du 4 décembre 2008, la société EAVF S.à r.l., en tant qu'associé unique de EAVF Finance S.à r.l., a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010027764/15.

(100024265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Redic, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.048.

—
EXTRAIT

En date du 14 novembre 2008, la société FDV Venture, en tant qu'associé unique de REDIC, a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REDIC

Signature

Référence de publication: 2010027765/15.

(100024287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.734.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 29 janvier 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:
 - Monsieur Jacques Elvinger résidant à Luxembourg, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, et
 - Monsieur Berndt May résidant en Autriche, 8 Führichgasse, A-1010 Vienne, et
 - Monsieur Lain Saunders résidant au Royaume-Uni, 1 Duine, Ardfern, Lochgilphead, et
 - Monsieur Pierre Jaans résidant à Luxembourg, 3, rue de Kahier, Garnich, L-8356 Luxembourg, et
 - Monsieur Robert van der Meer résidant aux Pays-Bas, 9A Lange Vijverberg, La Haye NL-2513 AC, et
 - Monsieur Jean Frijs résidant aux Pays-Bas, 2 Antigonelaan, Eindhoven NL-5631 LR, et
 - Madame Andrea Louise Hazen résidant au Royaume-Uni, 20 Finsbury Dials, Finsbury Street, London EC2Y 9AQ.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. dont le siège social se situe 400, route d'Esch, L-1443 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises du fonds pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour JPMorgan Portfolio Strategies Funds
HSBC Securities Services (Luxembourg) SA.
Signatures

Référence de publication: 2010028796/24.

(100026153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 8.122.770,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

—
EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, la société EOIV Management Company S.A., en tant que gérant commandité de European Office Income Venture, a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Office Income Venture
Signature

Référence de publication: 2010027766/15.

(100024289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 6.323.964,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

—
EXTRAIT

En date du 2 mars 2009, la société European Logistics, en tant que gérant commandité de European Logistics Income Venture SCA, a approuvé le transfert de son siège social du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Income Venture SCA
Signature

Référence de publication: 2010027767/15.

(100024292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.539.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 30 décembre 2009

Le 30 Décembre 2009, l'Associé Unique de ENI PAKISTAN (M) LIMITED ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Biagio Pietrarroia de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Mr Paolo Giraudi, demeurant à str. Val San Martino sup. 148 - Torino- Italy, en tant que gérant de la société, son mandat prenant effet immédiatement et expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 16 Février 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010027768/17.

(100024546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.687.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Die Aktionäre haben am 31. Dezember 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27. März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 16/02/2010.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010027769/14.

(100024539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.410.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Georges M. LENTZ Jr, diplômé BBA, né à Luxembourg le 28 octobre 1949, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "SOBRASS PARTICIPATIONS" (numéro d'identité 1993 24 12 406), avec siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.410, constituée sous la dénomination de "SOBRASS" suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 78 du 1^{er} mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Reginald NEUMAN, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 156 du 5 avril 1995, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 712 du 2 octobre 1998 et en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 204 du 13 mars 2000 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1218 du 19 novembre 2003, en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 39 du 13 janvier 2004 et en date du 19 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 77 du 12 janvier 2006, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "SOBRASS PARTICIPATIONS",

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- a) l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;
- b) la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;
- c) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- d) toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension."

30018

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ JR, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 02 février 2010. Relation: CAP/2010/375. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 08 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010028266/47.

(100025284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Finance Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.939.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINANCE EVENTS S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société FINANCE EVENTS S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation à son ancien siège social de FINANCE EVENTS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010027770/17.

(100024569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.420.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 12 février 2010

En date du 12 février 2010, l'Actionnaire Unique a décidé

- de nommer, avec effet au 1^{er} juillet 2009, Monsieur Stéphane Noirie, Meridiam Infrastructure, 28, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, en qualité de membre du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée

- de nommer, avec effet au 1^{er} juillet 2009, Monsieur Martijn Verwoest, PGGM, Kroostweg Noord 149, NL-3700 AC Zeist, en qualité de membre du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée

- de nommer, avec effet au 1^{er} juillet 2009, Monsieur Hendrik Huizing, PGGM, Kroostweg Noord 149, NL-3700 AC Zeist, en qualité de membre du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil De Gérance

Référence de publication: 2010027773/19.

(100024530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

International Pharma Labs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.335.

—
Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique d'International Pharma Labs, S.à r.l. (la Société)

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Monsieur Horacio Reyser de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 29 janvier 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Sebastian Augustin Villa, ayant son adresse professionnelle à Cerrito 1294, 8th Floor, Buenos Aires, 1010 Argentine, en qualité de gérant de classe A à compter du 29 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pharma Labs S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027888/18.

(100024658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Tottel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.134.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 16 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027774/11.

(100024669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 16 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027776/11.

(100024668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Reefdile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.797.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 16 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027777/11.

(100024667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

GN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.653.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

GN HOLDING S.A.

François Georges / Peter Hamacher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027999/21.

(100024380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Real Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 115.299.

—
Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B 142.867) et PKF ABAX AUDIT (anciennement ABAX AUDIT) (B27.761):

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT (anciennement ABAX AUDIT), R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010027778/16.

(100024093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Abendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.924.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 décembre 2009 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour radiation

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010027789/17.

(100024079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Deco Granits S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.
R.C.S. Luxembourg B 151.312.

—
STATUTS

L'an deux mille dix,
le deux février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean DELOTTE, marbrier, demeurant rue de Luxembourg, 15, B-6720 Habay-la-Neuve (Belgique);
- 2.- La société "VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF", une société de gestion de patrimoine familial (SPF), régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 76 279),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "DECO GRANITS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bous, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'exploitation d'une entreprise de marbrerie, la découpe et le façonnage de marbres, de pierres naturelles et de pierres reconstitué, ainsi que la pose des dits matériaux.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par, les actionnaires ci-après comme suit:

1) Monsieur Jean DELOTTE, prénommé, cinquante actions	50
2) La société "VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF", prédésignée, cinquante actions	50
TOTAL: CENT actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean DELOTTE, marbrier, né à Arlon (Belgique), le 23 septembre 1959, demeurant rue de Luxembourg, 15, B-6720 Habay-la-Neuve (Belgique);
- 2.- Monsieur Italo MAESTRI, marbrier, né à Borgo Val di Taro (Italie), le 16 août 1937, demeurant au 7 route de Metz, F-57310 Bousse;
- 3.- Monsieur Dominique DELABY, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 08 avril 1955, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Deuxième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Italo MAESTRI, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Troisième résolution

Est nommé, premier président du conseil d'administration de la Société, en conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société: Monsieur Jean DELOTTE, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société "VERICOM S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 51 203).

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2015.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée au 9a Montée des Vignes, L-5407 Bous.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. DELOTTE, Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 février 2010. Relation: EAC/2010/1494. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028121/183.

(100024784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.385.440,49.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.467.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 25 novembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 9 décembre 2009.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010027791/16.

(100023996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Stopera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.627.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation avec effet au 3 février 2010 de la convention de domiciliation conclue le 29 juillet 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Stopera Holding S. à r.l. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission du gérant Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (anciennement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) avec effet immédiat au 3 février 2010.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2010.

Christelle Ferry / Fabrice Geimer.

Référence de publication: 2010027794/16.

(100024648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Heno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.299.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} janvier 2007

Première résolution

L'Assemblée après avoir délibérée décide à l'unanimité la révocation de Madame Brigitte BERRIER de son mandat d'Administrateur et de Monsieur Frank SIMON de son poste de commissaire aux comptes et ce à effet immédiat

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur Mademoiselle MUKENGE Marie, Kanku, demeurant 28 route de Mondorf - L5441 Remerschen et ce à compter du 19 juin 2007, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Roger-Pierre JERABEK, demeurant à l'adresse professionnelle 59, Grand Rue - L3394 Roeser et ce à compter du 19 juin 2007, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signatures

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Référence de publication: 2010027891/22.

(100024599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Celox S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 18 septembre 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 18 septembre 2009 que la Société a transféré avec effet au 1^{er} janvier 2010 son siège social du 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027801/13.

(100024726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

CD Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027968/9.

(100024617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2010

1) Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010027816/14.

(100024542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Godissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.069.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010028544/10.

(100025218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

A7 Rent, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 124.269.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010028546/10.

(100025216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010028548/10.

(100025264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.801.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028589/10.

(100025243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Hangerford S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.506.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège domiciliaire de la société HANGERFORD S.A. avec effet le 18 août 2009.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028770/10.

(100026151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

The Angel Mall S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.262.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société THE ANGEL MALL S.A. avec effet le 15 juin 2009.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028772/10.

(100026150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Sun Internet Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.882.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société SUN INTERNET SERVICES S.A. avec effet le 17 décembre 2009.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028773/10.

(100026144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Ikourde S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.728.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société IKOURDE S.A. avec effet le 17 décembre 2009.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028774/10.

(100026139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Intertrade Import - Export SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.594.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 février 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société Intertrade Import-Export S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2010028748/14.

(100025878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Unsworth & Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

In the year two thousand ten, on the first day of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

UNSWORTH & ASSOCIATES B.V., a limited liability company (besloten vennootschap), incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 34117808 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Kuy Ly ANG, employé privé, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Amsterdam, The Netherlands, on January 29, 2010.

The said power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party is the sole shareholder of Unsworth & Associates S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Frank BADEN, notary, residing in Luxembourg, on December 8, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 6440, of February 10, 2000, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.222 (the Company).

The appearing party, represented as described above, have requested the undersigned notary, to enact the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand euro (EUR 112,000), in order to bring the share capital from its current amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000), represented by five hundred twenty (520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), by way of the issuance of four thousand four hundred eighty (4,480) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by contribution of reserves;

3. Full restatement of the articles of association of the Company, including the restatement of the corporate object clause which shall state as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may perform all corporate domiciliation services falling within the scope of Article 29 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended and as will be further amended, as well as company formation and management services falling within the scope of article 29-5 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended and as will be further amended. The Company may when acting as domiciliation agent and as trustee and provide relevant services to other companies, entities, persons or bodies of whatever nature, whatever sector they are active in and whatever origin. The Company may moreover carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2 The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 In addition, the Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.5 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.";

4. Confirmation of the mandate of the current manager of the Company;
5. Appointment of a new manager of the Company; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand euro (EUR 112,000), in order to bring the share capital from its current amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000), represented by five hundred twenty (520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), by way of the issuance of four thousand four hundred eighty (4,480) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one hundred twelve thousand euro (EUR 112,000) and fully pays it up by means of incorporation of existing reserves of the Company of an amount of one hundred twelve thousand euro (EUR 112,000).

The amount of one hundred twelve thousand euro (EUR 112,000) shall be allocated to a nominal share capital account.

The reality of the reserves has been proved to the undersigned notary by a balance sheet as at December 31, 2009.

The balance sheet, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company further to the increase in share capital is as follows:

Sole Shareholder	Number of Shares	Total amount (EUR)
Unsworth & Associates B.V.	5,000	125,000
Total:	5,000	125,000

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists hereby a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Unsworth & Associates S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect

on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company may perform all corporate domiciliation services falling within the scope of Article 29 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended and as will be further amended, as well as company formation and management services falling within the scope of article 29-5 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended and as will be further amended. The Company may when acting as domiciliation agent and as trustee and provide relevant services to other companies, entities, persons or bodies of whatever nature, whatever sector they are active in and whatever origin. The Company may moreover carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2. The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

3.3. In addition, the Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.5. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by five thousand (5,000) shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

6.3. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.4. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.7. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.8. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by two managers, which together constitute the Board, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. The managers shall be responsible for the management of the Company as provided for in article 19 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the Board

8.1.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

8.2.1. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4. A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

8.3.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

8.3.2. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

8.4. Liability of the managers

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

9.1. Powers and voting rights

9.1.1. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

9.1.2. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.1.3. Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

9.2.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

9.2.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.2.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

9.2.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

9.2.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

9.2.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

9.2.7. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

9.2.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

11.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

11.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by a réviseur d'entreprises.

12.2. The Board appoints the réviseur d'entreprises and determines his remuneration and the term of his office. The réviseur d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 15. General provisions.

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of Mr. James Bradley UNSWORTH as manager of the Company, for an unlimited duration.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as manager of the Company, for an unlimited duration:

- Mr. Kuy Ly ANG, executive, born on February 16, 1967 in Phnom Penh, Cambodia, and residing at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

UNSWORTH & ASSOCIATES B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34117808 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Kuy Ly ANG, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam, les Pays-Bas, le 29 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Unsworth & Associates S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu par Maître Frank BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 6440 du 10 février 2000, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.222 (la Société).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant, d'acter les résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000), représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt (4.480) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. par l'Associé Unique comme indiqué au point 1. ci-dessus par incorporation de réserves;

3. Refonte intégrale des statuts de la Société, en ce compris la reformulation de la clause de l'objet social qui aura la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut accomplir tous les services de domiciliation d'entreprise qui tombent dans le champ d'application de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifié et comme il sera modifié par la suite, ainsi que des services de formation d'entreprise et de gestion qui tombent dans le champ d'application de l'article 29-5 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifié et comme il sera modifié par la suite. La Société peut en agissant en tant qu'agent de domiciliation et comme administrateur et fournir des services appropriés à d'autres entreprises, entités, personnes ou organisations de quelque nature, quelque secteur dans lesquels ils exercent une activité et de quelque origine que ce soit. La société peut en outre effectuer toutes les transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition des participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, pour établir, gérer, développer et céder ses actifs comme ils peuvent être formés de temps à autre et à savoir mais non limité à, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par l'investissement, l'abonnement, la souscription ou l'option, les titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autrement, de recevoir ou d'accorder des licences sur les droits de propriété intellectuelle et de les accorder à ou au profit des sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte toute aide comprenant l'aide financière, les prêts, les avances ou garanties.

3.3 De plus, la Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»;

4. Confirmation du mandat du gérant actuel de la Société;

5. Nomination des nouveaux gérants de la Société; et

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000), représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt (4.480) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000) et libère intégralement cette augmentation par la constitution des réserves existantes de la Société d'un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000).

Le montant de cent douze mille euros (EUR 112.000) sera affecté à un compte de capital social nominal.

La réalité des réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société au 31 décembre 2009.

Ledit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

Associé Unique	Nombre de Parts Sociales	Montant total (EUR)
Unsworth & Associates B.V.	5.000	125.000
Total:	5.000	125.000

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler intégralement les statuts de la Société, qui auront désormais le libellé suivant:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Unsworth & Associates S.à r.l." (la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique se sont produits ou sont imminents, et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut accomplir tous les services de domiciliation d'entreprise qui tombent dans le champ d'application de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifié et comme il sera modifié par la suite, ainsi que des services de formation d'entreprise et de gestion qui tombent dans le champ d'application de l'article 29-5 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifié et comme il sera modifié par la suite. La Société peut en agissant en tant qu'agent de domiciliation et comme administrateur et fournir des services appropriés à d'autres entreprises, entités, personnes ou organisations de quelque nature, quelque secteur dans lesquels ils exercent une activité et de quelque origine que ce soit. La société peut en outre effectuer toutes les transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition des participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, pour établir, gérer, développer et céder ses actifs comme ils peuvent être formés de temps à autre et à savoir mais non limité à, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par l'investissement, l'abonnement, la souscription ou l'option, les titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autrement, de recevoir ou d'accorder des licences sur les droits de propriété

intellectuelle et de les accorder à ou au profit des sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte toute aide comprenant l'aide financière, les prêts, les avances ou garanties.

3.3 De plus, la Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession des parts sociales aux tiers suite au décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. La cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par deux gérants, qui ensemble, forment le Conseil, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants seront chargés de la gestion de la Société tel que prévu à l'article 19 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou au associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

8.4. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 9. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

9.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

9.1.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés par écrit, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.1.3. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

9.2.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

9.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

9.2.3. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

9.2.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

9.2.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

9.2.6. Les résolutions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

9.2.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

9.2.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 10. Associé unique.

10.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

10.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

11.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

11.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un réviseur d'entreprises.

12.2. Le Conseil nomme le réviseur d'entreprises et détermine sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur d'entreprises est rééligible.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

13.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 15. Dispositions générales.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer le mandat de M. James Bradley UNSWORTH en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Kuy Ly ANG, directeur, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, et demeurant au 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en rapport avec les résolutions ci-dessus ont été estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. L. Ang et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. LAC/2010/5195. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028707/643.

(100025679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Sufra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.038.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027909/9.

(100024403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

BD Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Bernhard DEDENBACH, private employee, born in Sinzig (Federal Republic of Germany), on the 28th of April 1963, residing in L-4085 Esch/Alzette 12, rue Henri Dunant,

here represented by Mrs Sophie BATARDY, private employee, professionally residing L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "BD ASSOCIATES S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's purpose is to be a service provider in high end human resources solutions such as board & corporate governance services, including selection and evaluation, executive and senior management recruitment, and leadership development, focused but not limited to private banking and the financial services industry.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at two hundred thousand Euros (200,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of two thousand Euros (2,000.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual.

A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Friday of June at 05:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Bernhard DEDENBACH, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of two hundred thousand Euros (200.000,- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the bylaws, Mr Bernhard DEDENBACH, private employee, born in Sinzig (Federal Republic of Germany), on the 28th of April 1963, residing in L-4085 Esch/Alzette 12, rue Henri Dunant, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) The private limited liability company "MGI FISOGEST S.à.r.l.", established and having its registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20114, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5) The mandates of the director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the attorney of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bernhard DEDENBACH, employé privé, né à Sinzig (République Fédérale d'Allemagne), le 28 avril 1963, demeurant à L-4085 Esch-sur-Alzette 12, rue Henri Dunant,

ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BD ASSOCIATES S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de services spécialisée dans la recherche de solutions pour la gestion des ressources humaines au niveau de la direction des entreprises, telle que la recherche de membres d'organe de direction et de conseil d'administration, incluant la sélection, l'évaluation et le recrutement de membres de la direction; spécialisée mais non limitée au private banking et au domaine de la finance.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille euros (2.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Bernhard DEDENBACH, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Bernhard DEDENBACH, employé privé, né à Sinzig (République Fédérale d'Allemagne), le 28 avril 1963, demeurant à L-4085 Esch-sur-Alzette 12, rue Henri Dunant, préqualifié est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20114, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.
- 5) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATARDY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 février 2010. Relation GRE/2010/395. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028690/425.

(100025765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Sunpharma Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.036.

—
RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), pour compte de la société à responsabilité limitée SUNPHARMA EUROPE, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151036, (la "Société"), en date du 23 décembre 2009, enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2010, relation GRE/2010/41, déposé en date du 3 février 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100016767, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE dans la version française du prédit acte:

"ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(.....)

1. Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

(.....)"

AU LIEU DE:

"ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(.....)

1. Le siège social est établi à L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.

(.....)"

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation: GRE/2010/508. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 2010.

Pour la Société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation:

Christian DOSTERT

Référence de publication: 2010028782/36.

(100025930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

BPER International Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.516.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 février 2010 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;

2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010028784/17.

(100025805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.